

# Le professeur Jean Landry

Autor(en): **L.H.**

Objektyp: **Obituary**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières**

Band (Jahr): **38 (1940)**

Heft 7

PDF erstellt am: **20.11.2018**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les autorités fédérales en préparent les bases légales. Une discussion détaillée sur ce sujet n'est aujourd'hui pas encore possible. Cependant la renonciation de la création par notre association d'une caisse de compensation autonome est approuvée, il en est de même pour la décision de recommander à nos membres employeurs le rattachement aux caisses cantonales respectives. Le président du groupe des géomètres pratiquant à titre privé est chargé d'examiner la question sitôt que les dispositions prises par les autorités fédérales seront connues, et de présenter au comité central les propositions relatives aux communications qui devront être faites à nos membres employeurs.

11° *Divers.* a) Le Président de l'Association des géomètres praticiens, annonce que d'après une circulaire de la Société suisse de l'artisanat les employés revendiqueraient une augmentation de traitement jusqu'à 10 %, pour parer au renchérissement de la vie. Il déclare que le géomètre employeurs ne pourra adhérer à cette demande qu'en tant que les tarifs, qui seuls sont déterminants pour le rapport des travaux, s'adapteront à la situation économique. La commission centrale de taxation surveille d'un œil vigilant les fluctuations économiques.

b) Une demande de la Section de Genève concernant la taxation de travaux de mise à jour est réglée à la satisfaction de l'interpellateur.

A 16 h. le président déclare l'assemblée close avec remerciements aux délégués pour leur précieuse collaboration.

Berne, en mai 1940.

Le secrétaire du jour: sig. P. Kübler.

## † Le professeur Jean Landry.

L'Université de Lausanne est en deuil. Elle a perdu l'un de ses maîtres les plus éminents, en la personne de M. le professeur Dr. h. c. Jean Landry, ingénieur, directeur de l'Ecole d'ingénieurs.

M. Landry, avec lequel nous nous entretenions encore tout récemment, paraissait pourtant en parfaite santé. Son départ subit nous attriste profondément.

Décédé le 17 juin 1940, à l'âge de 65 ans, le professeur Landry nous quitte après avoir accompli scrupuleusement sa mission et porté dans notre pays, comme à l'Etranger, le renom de l'Ecole d'ingénieurs, qu'il dirigea pendant 21 ans avec distinction et fermeté.

En ce qui concerne plus spécialement la section des géomètres de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, son développement est dû essentiellement aux efforts persévérants de M. le directeur Landry, qui n'a rien négligé pour que cette section soit à la hauteur de sa tâche et réponde aux besoins nouveaux exigés, tant par l'autorité fédérale de surveillance du cadastre que par la Société suisse des géomètres. C'est grâce à ces efforts que les examens théo-



riques faits à Lausanne comptent comme examens pour le diplôme fédéral de géomètre du registre foncier.

On se souvient qu'à l'occasion des fêtes du 4<sup>e</sup> centenaire de l'Université de Lausanne, le 5 juin 1937, l'Ecole polytechnique fédérale, par l'entremise de son recteur, M. le professeur Dr. h. c. Baeschlin, a décerné à M. le professeur Landry le titre de Docteur honoraire ès sciences techniques « en reconnaissance des éminents services qu'il a rendu à son pays dans le domaine de l'utilisation des forces hydro-électriques et en témoignage de haute estime pour sa féconde activité scientifique et pratique comme ingénieur et professeur d'électrotechnique à l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne ».

Ce fait fut relaté dans la Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières (page 171 de 1937), et les géomètres suisses apprirent avec une vive satisfaction cet honneur bien mérité.

Les obsèques eurent lieu dans le temple d'Ouchy, en présence d'une foule nombreuse et émue. Les représentants de l'Université, des grandes entreprises électriques de notre pays, des collègues et amis du défunt prirent successivement la parole pour rappeler la brillante carrière du professeur Jean Landry, et ce qu'il fit dans les domaines divers de sa prodigieuse activité.

M. le pasteur Bergier apporta les consolations de l'Évangile et dit les grandes qualités du disparu qui « laisse une belle leçon d'énergie et de persévérance ».

Nous exprimons à Madame Landry et à sa famille si douloureusement éprouvées l'expression de notre sincère sympathie. *Ls. H.*

---

## Buchbesprechung.

*Reger, Fr. Dr., Tachymetertafeln für neue (zentesimale) Teilung. 18 × 25 cm, VII + 483 Seiten. Verlag J. B. Metzlersche Verlagsbuchhandlung, Stuttgart 1940. Preis in Leinwand gebunden RM. 19.50.*

Die vorliegende Tafel gibt die Werte  $E = D \cos^2 \alpha$  und  $h = D \frac{1}{2} \sin 2 \alpha$ , wo  $D = c + kl$ .

- I. Für  $D$  von 10 bis 100 und  $\alpha$  bis zu 52g Seite 2–183.
- II. Für  $D$  von 101 bis 200 und  $\alpha$  bis zu 26g Seite 184–283.
- III. Für  $D$  von 201 bis 400 und  $\alpha$  bis zu 13g Seite 284–483.

Das Argument  $D$  ist für alle ganzen Zahlen von 10 bis 400 aufgeführt.

Für  $E$  ist das Intervall von  $\alpha$  durch alle 3 Teile 0g.5. Das Ergebnis ist auf dm tabuliert.

Für  $h$  beträgt das Intervall für  $\alpha$  4' in den Teilen I und II, 2' im Teil III. Das Ergebnis ist auf cm angegeben.

Die Anordnung ist übersichtlich, die Ziffern klar und das Papier gut. Die Tafeln können daher empfohlen werden. *F. Baeschlin.*

---